

LICENCE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

**MENTION PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES BILINGUE
(FRANÇAIS-BRETON)**

Semestre 6 PPPE

UEA: ENSEIGNEMENT AU LYCÉE

Bloc - 2 Arts - EPS

1.75 crédits ECTS

Arts

Présentation

La formation apporte aux étudiants des éléments techniques, méthodologiques et culturels indispensables à la mise en oeuvre effective des enseignements et de l'éducation artistiques dans le premier degré. Elle vise autant à fournir un niveau commun d'appropriation et de maîtrise progressive des champs artistiques concernés qu'à développer chez les étudiants une approche éclairée des enjeux pédagogiques et didactiques qui leur sont propres, y compris dans la perspective des parcours de master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et la formation » (MEEF) en INSPE.

Parce que le développement de la sensibilité et le plaisir de pratiquer doivent irriguer la relation aux arts du cycle 1 au cycle 3, la formation favorise les situations qui permettent aux étudiants d'éprouver l'expérience artistique, esthétique et culturelle. Elle mobilise donc en premier lieu la pratique artistique qu'elle enrichit de la rencontre des oeuvres, des artistes et des lieux de diffusion de la culture. Elle prend également appui sur les questions que posent l'art et sa médiation pour actualiser, nourrir et consolider les connaissances et la culture artistique des étudiants, en permettant de les relier avec d'autres domaines de leur formation.

Compétences visées

Approches et appropriation des langages artistiques

- > *Langages* : découvrir et engager des langages au service d'une intention, d'une expression de la sensibilité
- > *Processus* : mobiliser et s'approprier des techniques, des compétences et des ressources pour expérimenter, produire, interpréter et créer
- > *Explicitation* : observer et écouter, verbaliser la pratique, interroger les oeuvres et la création artistique

Contexte de production :

- > Artiste, collectif d'artistes
- > Mouvements, écoles
- > Marché, commanditaires, mécènes

Transmission et médiation

- > exposition, spectacle, enseignement, éducation artistique et culturelle

Descriptif

Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques est un domaine des apprentissages au cycle 1 (école maternelle). Les arts plastiques et l'éducation musicale sont obligatoires dès le cycle 2 (CP-CE1-CE2). L'histoire des arts est introduite au cycle 3 (CM1-CM2-6e).

Pour faire droit à cette entrée progressive dans l'univers des élèves, mais également aux contextes divers de déploiement de ces enseignements, le parcours de formation « enseignements et éducation artistiques » est centré sur les arts plastiques, l'éducation musicale et l'histoire des arts. Il s'enrichit de modalités et de situations liées à l'éducation artistique et culturelle (EAC). Il vise ainsi à développer un socle de connaissances, de compétences, de savoir-faire et de culture propres aux enseignements artistiques et à certaines dimensions du référentiel de l'EAC.

Le parcours de formation « enseignements et éducation artistiques » articule deux composantes :

Un **ensemble permanent sur les trois années du parcours** fondé sur la pratique et la culture artistiques : il construit des savoirs disciplinaires de différentes natures (académiques, méthodologiques, techniques). Les champs qui le constituent sont travaillés systématiquement sur les trois années du cursus en articulant progressivité, approfondissement, développement de l'autonomie.

Des **modules annuels complémentaires** : ils permettent d'éclairer de manière théorique et pratique, dans le cadre de travaux collectifs ou individuels, selon des entrées sociologiques, historiques, anthropologiques, méthodologiques, les éléments travaillés dans l'ensemble permanent.

EPS

Présentation

L'éducation physique et sportive contribue à la formation générale de tous les étudiants du parcours préparatoire au professorat des écoles.

Appelés à exercer des responsabilités au sein du service public d'éducation, ces derniers doivent saisir l'intérêt d'un bon équilibre corporel et l'avantage, reconnu par les milieux professionnels, qu'ils retirent des expériences vécues dans les pratiques physiques et sportives.

Cet enseignement vise quatre finalités :

- > Préserver un équilibre et une hygiène de vie,
- > Contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité,
- > Renforcer la solidarité au sein de la classe pour installer une véritable émulation dans le parcours,
- > Sensibiliser les étudiants à l'enseignement d'une éducation physique et sportive à l'école

Objectifs

La formation en éducation physique et sportive poursuit trois objectifs majeurs :

- > Développer les ressources personnelles qui permettent l'acquisition de compétences dans les pratiques physiques d'entretien et de loisir,
 - > Participer à l'animation de situations d'enseignement en éducation physique et sportive à des publics scolaires du premier degré,
 - > S'engager dans une activité associative universitaire comme pratiquant ou comme dirigeant
- Permettre l'accès à la pratique physique dans le cadre du mouvement sportif associatif universitaire.

Compétences visées

LES CINQ CHAMPS D'APPRENTISSAGE

CA 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.

CA 2 : Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains

CA 3 : Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée

CA 4 : Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage

CA 5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Descriptif

Durant les trois années de préparation, l'enseignement permet aux étudiants de vivre des expériences motrices dans les cinq champs d'apprentissage et de construire les attendus de fin de parcours (AFP).

Les AFP sont de deux ordres :

- les AFP1 recouvrent les compétences acquises dans la pratique des activités physiques sportives et artistiques (APSA) réparties dans les cinq champs d'apprentissages. Ces attendus de fin de parcours seront spécifiés pour chaque année par l'enseignant en tenant compte des attentes exprimées par les étudiants,

- les AFP2 recouvrent les compétences et les connaissances liées aux différents objectifs du parcours. Ils s'incarnent dans trois modalités de pratique :

- > se préparer pour performer
- > pratiquer pour se sentir bien avec soi-même et avec les autres
- > organiser l'activité physique pour des enfants en milieu scolaire